

## **LegaLife présentera son nouveau CRM « promoteurs » à la 2<sup>ème</sup> édition du MIPIM Proptech Europe**

- **Un nouveau logiciel de gestion destiné aux promoteurs immobiliers et intégrant un scoring des prospects réalisé par une intelligence artificielle**
- **Une offre de digitalisation du processus de vente immobilière en VEFA**
- **En un an et demi, LegaLife a signé avec plus de 140 promoteurs immobiliers**
- **Retrouvez l'équipe au stand S21 les 1 et 2 juillet 2019**

*Paris, le 20 juin 2019* – LegaLife, leader en France de la vente immobilière digitalisée, annonce sa présence à la 2<sup>ème</sup> édition du MIPIM Proptech Europe, salon dédié à l'immobilier et à la technologie, qui se tiendra au CentQuatre-Paris, les lundi 1 et mardi 2 juillet 2019.

Créée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est la première legal tech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. Depuis octobre 2017, LegaLife a développé une **activité proptech**, qui simplifie et digitalise entièrement le processus de vente en VEFA. Elle permet ainsi d'accélérer le délai de traitement des dossiers entre la réservation en bureau de vente et la signature de l'acte de vente chez le notaire, tout en offrant aux acquéreurs une expérience d'achat 100 % digitalisée. LegaLife est à ce jour **partenaire de plus de 140 promoteurs immobiliers dans toute la France**.

LegaLife a constaté un **gain de temps de 4 semaines en moyenne** entre la signature du contrat de réservation et la signature de l'acte de vente chez le notaire.

### **Les avantages de la digitalisation du processus de vente**

- **Amélioration de l'expérience client.** L'acquéreur a la liberté de réserver son appartement en ligne. Le processus est simple et ne prend que quelques minutes tout en offrant toute la sécurité juridique requise. Grâce à son espace personnel, le client évite la paperasse inhérente à une acquisition immobilière et suit le développement du programme.
- **Optimisation de la gestion pour le promoteur.** Les commerciaux et acquéreurs n'ont plus à compléter à la main les trois exemplaires du contrat de réservation. Il leur suffit de répondre à quelques questions simples et un contrat de réservation sur-mesure se crée automatiquement et instantanément. La signature du contrat, de ses annexes et la notification SRU se font de manière électronique en quelques clics. Le suivi de l'opération immobilière est entièrement automatisé grâce à un outil de gestion et de suivi des dossiers.
- **Simplification des relations avec le notaire.** Du contrat de réservation à la signature de l'acte de vente, la relation entre le promoteur et le notaire est totalement dématérialisée : tous les échanges et transmissions de pièces sont centralisés grâce au logiciel de LegaLife.

Les notaires bénéficient de l’outil collaboratif et peuvent aussi échanger des documents avec les acquéreurs.

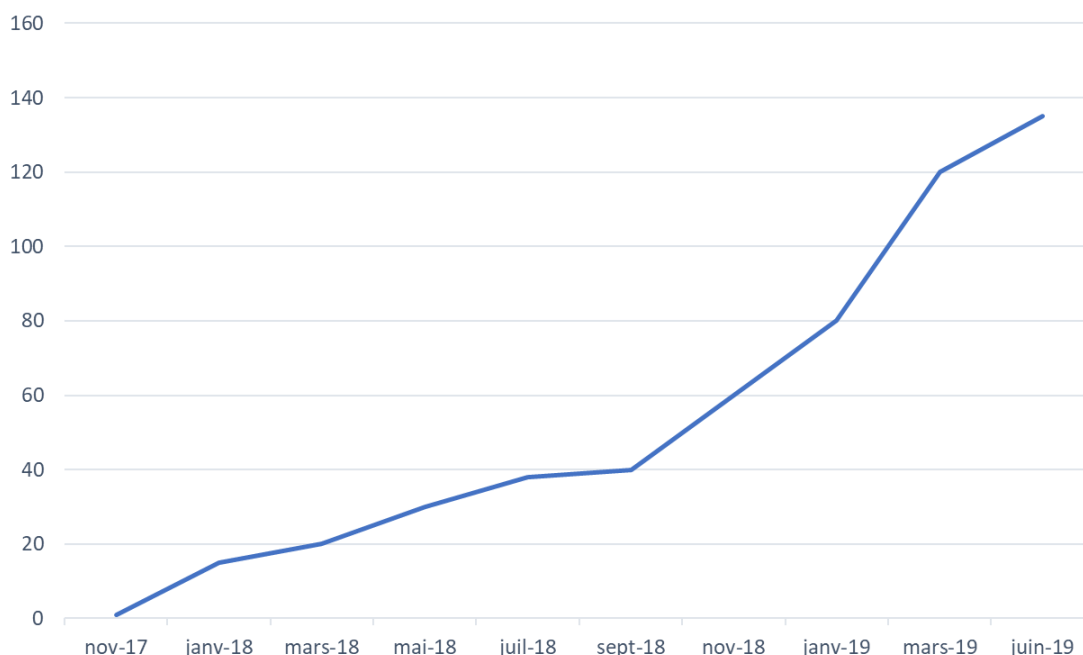
## Legalife lance un nouvel outil de gestion pour les promoteurs

Fort de ce premier succès auprès des promoteurs immobiliers, **Legalife a lancé en mai 2019 le premier logiciel de gestion** intégrant un outil d’analyse du profil des prospects par intelligence artificielle. Le logiciel établit ainsi un scoring à partir duquel il peut prédire le **comportement des leads**, en particulier les chances de les convertir en client, et adapter la stratégie commerciale afin d’optimiser le matching prospects/lots. Les capacités prédictives peuvent également être utilisées par les responsables commerciaux pour prédire le chiffre d’affaires trimestriel et savoir à l’avance si l’objectif sera atteint.

Le logiciel, simple d’usage, assure également toutes les fonctions d’un logiciel de gestion (multidiffusions, suivi prospection), tout en accélérant **les tâches répétitives** et dégage ainsi du temps pour les commerciaux qui peuvent se concentrer sur **la stratégie de vente**. Personnalisable, le logiciel de gestion peut être connecté en un clic à la solution de digitalisation des ventes en VEFA commercialisée par Legalife.

« Ces dernières années, les innovations technologiques se sont multipliées dans le secteur immobilier, afin de répondre aux besoins d’une profession qui doit répondre à la demande de la clientèle d’une expérience client, à la fois plus simple et plus fluide. Legalife s’inscrit pleinement dans une démarche permanente visant à améliorer le parcours client tout en facilitant la gestion quotidienne des promoteurs », déclarent **François Marill** et **Thomas Rivoire, co-fondateurs de Legalife**.

### Evolution du nombre de promoteurs utilisant Legalife depuis novembre 2017



#### A propos de Legalife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, Legalife est un éditeur de logiciels spécialisé dans la rédaction automatisée de documents juridiques 100 % en ligne. Après avoir été la première LegalTech à proposer aux particuliers et aux entreprises quelques 200 documents administratifs et juridiques à créer soi-même sur le site Legalife.fr, la start-up a décliné depuis 2017 sa solution logicielle BtoB dédiée aux professionnels de l’immobilier résidentiel neuf – promoteurs, commercialisateurs, distributeurs - et a mis au point une solution innovante qui simplifie et digitalise entièrement le processus de vente en VEFA. Les délais de traitement des dossiers entre la réservation électronique en face à face client ou à distance, et la signature de l’acte

de vente chez le notaire sont très fortement raccourcis. Les parties prenantes – promoteur, client, notaire – bénéficient d’un outil collaboratif en ligne qui fluidifie et simplifie l’ensemble du processus. La relation client est enrichie, et les acquéreurs, à travers leur espace dédié, bénéficient d’un suivi jusqu’à la livraison. Aujourd’hui, LegaLife est déployé auprès de 100 promoteurs nationaux et régionaux en France. Plus d’informations sur [www.legalife-promoteurs.fr](http://www.legalife-promoteurs.fr) et [www.legalife.fr](http://www.legalife.fr).

### **Contacts presse**



### **Legalife**

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – [ndaniels@ulyse-communication.com](mailto:ndaniels@ulyse-communication.com)

Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – [clouniangou@ulyse-communication.com](mailto:clouniangou@ulyse-communication.com)